



Direction des Entreprises, du Travail, de la Consommation
et de la Concurrence (DETCC)

Cayenne, le 19/06/2023

FNE FORMATION : MODALITÉS DE MOBILISATION 2023

Le FNE-Formation, outil d'appui aux mutations économiques (AME), accompagne les entreprises proposant des actions de formation concourant au développement des compétences de leurs salariés et structurées sous la forme de parcours.

Dans un **contexte post crise** lié à l'évolution de la situation économique et des besoins des entreprises et en cohérence avec les politiques prioritaires du Gouvernement, les modalités de mobilisation du FNE FORMATION évoluent en 2023.

Le FNE FORMATION finance désormais, dans les conditions prévues par les articles L. 5111-14 et R. 5111-1 du code du travail, **l'accompagnement, par la formation des salariés, des transitions écologiques, agricole/alimentaire et numériques.**

Cette mobilisation s'accompagne d'un ciblage prioritaire au bénéfice **des formations favorisant le maintien dans l'emploi et l'employabilité des seniors** (âgés de 55 ans et plus).

En complément, le FNE FORMATION finance également les besoins de **formation liés à l'organisation des grands évènements sportifs tels que la Coupe du Monde de rugby en 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.**

Ce qui change : nouveaux axes prioritaires :

- Adaptation des compétences aux enjeux :

*** de la transition écologique :**

- formations nécessaires à la transition énergétique des modes de production, à l'adaptation face à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

- formation liées aux conséquences de la crise de l'énergie

*** de la transition alimentaire et agricole :** pour répondre aux besoins des entreprises de la filière agricole et agro alimentaire affectées par la transition alimentaire dans un contexte de changements climatiques, de transformation des modes de consommation, d'évolution de la réglementation en la matière

*** de la transition numérique :** formations permettant de mettre en œuvre des projets innovants et des transformations numériques requérant une forte technicité ou un savoir faire particulier (intelligence artificielle, cybersécurité...)

- Accompagnement des grands évènements sportifs : formations répondant aux besoins liés à l'organisation de la coupe du monde de Rugby 2023 et des jeux olympiques et paralympiques 2024.

Ce qui ne change pas :

- Une gestion opérationnelle par les OPCO : instruction et validation des demandes de prises en charge
- la durée de l'action de formation : 12 mois à compter de l'accord de prise en charge par l'OPCO
- les coûts de formation et frais annexes éligibles
- les taux d'intensité de la prise en charge au titre du FNE-Formation : petite entreprise (70 %), moyenne (60 %), grande (50 %)

Calendrier :

- conventionnement national Etat/OPCO – Echelonné entre fin mai et fin juin 2023
- démarrage opérationnel des OPCO - juin/juillet 2023

Les entreprises dont les projets de formation à destination de leurs salariés s'inscrivent dans ce nouveau cadre d'accompagnement, peuvent ainsi solliciter un financement via le FNE-Formation. **Elles sont invitées à se rapprocher de leur OPCO de référence.**